

# « Entre ton code, découvre ta ferme sur [oeuf.ca](http://www.oeuf.ca) » - Traçabilité : les Québécois connaîtront désormais l'origine de leurs œufs

QUÉBEC, le 4 déc. 2013 /CNW Telbec/ -

À compter d'aujourd'hui, les consommateurs québécois pourront découvrir de quelle ferme proviennent leurs œufs en se rendant sur le site Internet de la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec (FPOCQ) au [www.oeuf.ca](http://www.oeuf.ca).

La Fédération a profité du Congrès général de l'Union des producteurs agricoles (UPA), aujourd'hui, pour en faire l'annonce en présence du vice-premier ministre et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, M. François Gendron, devant les nombreux congressistes et journalistes présents.

En juillet dernier, le ministre avait annoncé l'entrée en vigueur d'un règlement établissant les exigences minimales de la traçabilité « de la ferme à la table » des œufs de consommation en coquille.

Bien que de nombreuses initiatives aient été réalisées en matière de traçabilité au Québec, dans divers secteurs de l'agriculture, l'œuf est devenu le premier aliment à y être tracé de façon systématique, par voie réglementaire, jusqu'à l'assiette du consommateur. Il s'agit aussi d'une première pour les œufs de consommation, puisque nulle part ailleurs en Amérique du Nord l'œuf n'est tracé par un règlement s'appliquant à l'échelle d'un pays, d'une province ou d'un État.

« Depuis l'été, tous les œufs produits au Québec sont donc identifiés par une codification uniforme. Cette identification sur la coquille est liée à la mise en place du programme de traçabilité par voie réglementaire. Notre section Internet est en lien avec cette nouvelle réalité et représente un pas de plus vers le consommateur. Nos producteurs sont fiers du travail qu'ils font et veulent démontrer qu'ils offrent des œufs d'une qualité supérieure. Tous les poulaillers du Québec sont des entreprises familiales », a souligné le président de la Fédération, M. Paulin Bouchard.

La traçabilité est un outil qui permet d'améliorer la rapidité d'intervention dans les cas d'urgences sanitaires, d'assurer une meilleure protection de la santé publique et animale et de limiter les répercussions économiques négatives d'une crise sanitaire sur le secteur agroalimentaire.

« Dans notre cas, la traçabilité par lots, développée avec l'aide d'Agri-Traçabilité Québec, permet en un instant de cibler, depuis le consommateur, le poste de classement, le producteur et son poulailler, l'éleveur de poulettes, le couvoirier et même le troupeau reproducteur à l'origine de cet œuf », a expliqué M. Bouchard.

## **Fonctionnement : « Entre ton code, découvre ta ferme sur [oeuf.ca](http://www.oeuf.ca) »**

Pour connaître la provenance de son œuf, le consommateur n'a qu'à se rendre sur le site Internet de la Fédération à l'adresse [www.oeuf.ca](http://www.oeuf.ca), à cliquer sur l'icône traçabilité, puis à entrer à l'endroit désigné le code de cinq caractères (les lettres QC, suivies d'un chiffre, d'une lettre et d'un autre chiffre) inscrit sur son œuf. Exemple : « QC5C2 »

La codification retenue pour l'identification uniforme des œufs du Québec est simple. Elle présente, au minimum, les trois éléments suivants :

1- Identification de la province, du producteur et du poulailler (code à entrer sur le site)

Ex : **QC5C2**

2- Identification du poste de classement

Ex : **Q1**

3- Identification de la date « meilleur avant »

Ex : **DEC4**

## **Biosécurité et salubrité**

Au fil des ans, des règles très précises et strictes ont été établies en matière de production et de conservation des œufs à la ferme. Les producteurs ont aussi développé et mis en place un programme complet de salubrité qui implique tous les partenaires de la filière des œufs, notamment le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Ce programme est certifié par une tierce partie, le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

La Fédération profite de l'occasion pour remercier Agri-Traçabilité Québec (ATQ), avec qui elle avait initialement réalisé deux projets pilotes sur la traçabilité des œufs, en 2007 et en 2009, puis le gouvernement du Québec qui a été à l'écoute des recommandations des producteurs et de la filière des œufs dans la réalisation de son règlement.

La FPOCQ représente les 108 producteurs d'œufs de consommation du Québec. Leur cheptel s'élève à près de 4 millions de poules pondeuses qui produisent annuellement plus d'un milliard d'œufs, répondant ainsi à la demande des consommateurs québécois.